

Direction : Direction Financière

Direction des FINANCES

REF : FINAN2006018

OBJET : Approbation du budget supplémentaire 2006

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L 2312-1 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°45 du 23 mars 2006 adoptant le budget primitif 2006,

Vu le projet de budget supplémentaire 2006 ci-annexé,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Union pour un Mouvement Populaire" et Mme GIULIANOTTI s'étant abstenus.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Est approuvé le budget supplémentaire de l'exercice 2006, équilibré en recettes et en dépenses, comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Investissement	10 608 994,09 €	10 608 994,09 €
Fonctionnement	4 006 019,27 €	4 006 019,27 €

Le Maire